



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 juillet 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 juillet 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans une lettre datée du 23 juillet 2018 qu'il m'a adressée, le Ministre libanais des affaires étrangères et des émigrés a demandé que le Conseil de sécurité proroge sans le modifier le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période d'un an. Sur ce point, et comme suite au dernier rapport en date du 31 juillet 2018 que j'ai présenté au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) ([S/2018/703](#)), je demande par la présente que le Conseil envisage de renouveler le mandat de la FINUL, qui arrive à expiration le 31 août 2018.

Je salue l'engagement constant de l'Armée libanaise et des Forces de défense israéliennes en faveur du maintien de la cessation des hostilités, ainsi que leur étroite coopération et coordination avec la FINUL. La stabilité et le calme relatifs qui continuent de régner dans le sud du Liban et le long de la Ligne bleue offrent la possibilité d'avancer sur la voie d'un cessez-le-feu permanent et d'une solution à long terme au conflit, comme il est demandé dans la résolution [1701 \(2006\)](#).

Toutefois, les deux parties ne se sont toujours pas acquittées des obligations que leur impose la résolution. Israël doit retirer ses forces armées du Liban et cesser de violer son espace aérien. L'État libanais doit exercer une autorité effective sur l'ensemble du territoire, le protéger contre tout acte hostile, veiller à la sûreté et à la sécurité de la population civile et du personnel des Nations Unies et désarmer tous les groupes armés afin d'être le seul à détenir des armes et à exercer son autorité au Liban. La présence d'armes non autorisées échappant au contrôle de l'État et les propos belliqueux tenus de part et d'autre accentuent la menace de dérapage pouvant dégénérer en conflit.

Conformément à ses priorités stratégiques, telles que confirmées dans le bilan stratégique ([S/2017/202](#)), la FINUL, agissant en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, continue d'œuvrer avec les parties afin de s'acquitter de ces obligations et, en particulier, d'aider le Gouvernement libanais à renforcer la présence de l'État dans le sud du pays, notamment par l'amélioration des capacités et de la présence de l'Armée libanaise.

Je demeure encouragé par les mesures prises par le Gouvernement libanais pour renforcer l'Armée libanaise et étendre l'autorité de l'État au sud du Litani pour faire suite à l'adoption de la résolution [2373 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a demandé que « l'Armée libanaise se déploie de façon efficace et durable dans le sud du pays et les eaux territoriales libanaises à un rythme accéléré ». Ces mesures comprenaient notamment le déploiement, en septembre 2017, du Cinquième



régiment d'intervention, l'inauguration, en mai 2018, du centre régional de coopération civilo-militaire de l'Armée libanaise dans le sud, et la poursuite de la mise en service du régiment modèle de l'Armée libanaise, sans compter les efforts déployés aux fins de l'acquisition d'un navire supplémentaire pour la marine libanaise. Le renforcement des capacités et de la présence de l'Armée libanaise dans le sud du pays a favorisé l'amélioration de la coopération et de la coordination entre celle-ci et la FINUL, conformément aux dispositions de la résolution 2373 (2017), notamment en ce qui concerne les points de contrôle permanents et temporaires et les opérations antiroquettes. On notera que l'Armée libanaise a lancé des patrouilles à pied coordonnées le long de la Ligne bleue, 213 patrouilles de ce type ayant été effectuées en juin 2018.

La présence forte et durable de l'Armée libanaise dans le sud du Liban est une condition essentielle pour y renforcer la présence de l'État et passer d'une fragile cessation des hostilités à un cessez-le-feu permanent, et montre clairement que le Liban est déterminé à appliquer la résolution 1701 (2006). L'Organisation des Nations Unies est résolue à continuer d'appuyer ces efforts, notamment pour veiller à ce que la zone comprise entre la Ligne bleue et le Litani soit exempte de personnel armé, de matériel et d'armes non autorisés, sachant que c'est à l'Armée libanaise qu'incombe au premier chef cette responsabilité. La FINUL continuera d'adapter son dispositif afin de pouvoir utiliser tous les moyens que lui confèrent son mandat et ses ressources pour s'attaquer à la question de la présence illégale de personnel armé, d'armes ou d'infrastructures.

Je demande une fois encore à la communauté internationale de soutenir l'Armée libanaise, notamment dans le cadre du Groupe international d'appui au Liban, en faisant fond sur les engagements pris par le Gouvernement libanais en faveur de l'application des résolutions 1701 (2006) et 2373 (2017) lors de la « conférence Rome II », tenue en mars 2018.

En l'absence de progrès vers un cessez-le-feu permanent, il importe toujours au plus haut point que la FINUL ait la capacité de dissuader, de prévenir et de désamorcer les conflits. Dans le cadre des activités opérationnelles et non opérationnelles qu'elle mène, la FINUL continue d'accorder une attention particulière à la prévention. En atténuant les risques le plus rapidement possible, elle continue d'empêcher que des événements mineurs ne dégénèrent en des violences de plus grande ampleur, et préserve la cessation des hostilités. À cet égard, les échanges et la coordination constructifs entre les parties facilités par la FINUL, notamment dans le cadre du mécanisme tripartite, sont indispensables pour apaiser les tensions et instaurer la confiance.

Ils ont été particulièrement importants durant les épisodes de vive tension survenus de part et d'autre de la Ligne bleue au cours des derniers mois suite à certains événements, comme je l'ai indiqué dans mes rapports sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2018/2010 et S/2018/703). Par exemple, une situation particulièrement tendue résultant des travaux de construction menés par les Forces de défense israéliennes dans plusieurs endroits situés au sud de la Ligne bleue a été apaisée grâce aux initiatives de liaison avec les parties entreprises par le Chef de la mission et commandant de la Force.

Les dispositifs de liaison et de coordination, notamment le mécanisme tripartite, continuent de jouer un rôle capital dans le maintien de la stabilité. Le forum tripartite est demeuré flexible, ce qui a permis aux parties de débattre d'un large éventail de questions, notamment de la prise de mesures pratiques sur le terrain pour mieux stabiliser la situation le long de la Ligne bleue. À cet égard, la FINUL facilite la tenue d'échanges avec les parties aux fins du règlement de la question des points litigieux le long de la Ligne bleue.

La FINUL a pris un certain nombre de mesures énergiques visant à augmenter la cadence de ses opérations et à renforcer la visibilité et l'efficacité de ses activités, comme le prévoit la résolution [2373 \(2017\)](#). Elle a étendu ses patrouilles à pied le long de la Ligne bleue et dans les villages où les mouvements des véhicules lourds sont problématiques, accru les patrouilles nocturnes le long de la Ligne bleue, utilisé plus efficacement ses moyens aériens, notamment en augmentant le nombre de vols opérationnels, (vols de reconnaissance des zones sensibles, par exemple), et effectué des vols nocturnes pour surveiller les oueds. Entre août 2017 et mai 2018, elle a augmenté le nombre de ses activités opérationnelles mensuelles, qui est passé de 13 362 à 14 871. Le nombre de patrouilles à pied a augmenté de 68 % et le nombre moyen d'heures de vol des patrouilles de reconnaissance aérienne de 28 %. La FINUL continue d'étudier les moyens d'ajuster ses opérations afin de faire en sorte de demeurer une force crédible, flexible et mobile.

La liberté de circulation de la FINUL a été généralement respectée, à l'exception des cas indiqués dans mes rapports précédents sur l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) ([S/2017/964](#), [S/2018/210](#) et [S/2018/703](#)). Chaque fois que cette liberté a été entravée, la FINUL est immédiatement intervenue auprès des autorités nationales et locales ainsi que de l'Armée libanaise pour rétablir l'accès aux zones concernées, soit en véhicule soit à pied. À la suite de plusieurs restrictions à la liberté de circulation constatées depuis mai ([S/2018/703](#)), elle a, avec l'Armée libanaise, pris des dispositions pour veiller à ce que les endroits tenus par « Green Without Borders », à proximité de la Ligne bleue, soient pénétrés et surveillés sans entrave. Il faut absolument que la liberté de circulation de la FINUL dans la zone d'opérations soit pleinement respectée, et ce, sans aucune entrave.

Malgré l'accroissement de la cadence des opérations et la conduite de patrouilles plus poussées, dans le cadre de l'application, par la Force, de la résolution [2373 \(2017\)](#), les rapports avec la population locale sont demeurés largement positifs. La FINUL a continué de concevoir et de mettre en œuvre des projets à effet rapide pour répondre aux besoins pressants des populations locales, renforcer l'autorité de l'État dans le sud et faire accepter sa présence au niveau local, conformément à ses priorités stratégiques.

Elle a également continué de consulter l'Armée libanaise pour étudier les moyens d'organiser des activités au profit des populations des zones situées au sud du Litani. À cet égard, le centre régional de coopération civilo-militaire de l'Armée libanaise, récemment inauguré, jouera un rôle important car il devrait permettre de renforcer la coopération entre cette dernière et les populations du Sud-Liban, notamment dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence et de la protection des civils.

En janvier 2018, le Groupe d'intervention navale de la FINUL a achevé sa reconfiguration, conformément aux recommandations formulées dans le cadre du bilan stratégique de 2017 ([S/2017/202](#)). Ce groupe, qui comprend actuellement six navires, dispose d'un effectif maximum autorisé de 780 membres et continue d'aider la marine libanaise à mener des opérations de surveillance maritime, ainsi que des exercices conjoints. En instaurant un environnement maritime sûr et stable, non seulement le Groupe contribue à renforcer le commerce maritime, mais il empêche également que les eaux territoriales libanaises soient utilisées à des fins illicites.

En juillet 2018, le nombre total de militaires s'élevait à 10 426. La composante civile de la FINUL compte 235 personnes recrutées sur le plan international et 585 recrutées sur le plan national. Je remercie les 42 pays qui fournissent des contingents à la FINUL de leur participation constante. Par l'effet dissuasif résultant de sa présence et des opérations qu'elle mène sur terre et en mer, la Force continue de jouer un rôle crucial dans le maintien de la stabilité dans le sud du Liban et le long

de la Ligne bleue, ainsi que dans la création d'un environnement propice à un processus politique dans lequel l'instauration d'un cessez-le-feu permanent pourrait être examinée. La Force est prête, en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, à soutenir pleinement les parties dans ce processus.

En ce qui concerne les aspects financiers de la FINUL, par sa résolution [72/299](#) et sa décision [72/558](#), adoptées le 5 juillet 2018, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 474,4 millions de dollars pour le fonctionnement de la Force, pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Au 16 juillet 2018, les contributions non acquittées au compte spécial de la FINUL s'élevaient à 56,2 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions restant à verser pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 2 072,2 millions de dollars. Le remboursement des coûts des contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 avril 2018, tandis que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mars 2018, conformément au calendrier trimestriel. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 août 2018, les dépenses de fonctionnement de celle-ci ne dépasseraient pas les montants approuvés par l'Assemblée générale.

Je tiens à remercier le Chef de la mission et commandant de la Force, le général de division Michael Beary, ainsi que l'ensemble du personnel militaire et civil de la FINUL, pour l'action qu'ils mènent au service de la paix dans le sud du Liban.

Je rends hommage aux Casques bleus qui ont sacrifié leur vie au service de la paix, ainsi qu'à tous les hommes et à toutes les femmes qui ont servi la FINUL depuis sa création, il y a de cela 40 ans.

Je tiens également à exprimer ma gratitude au Conseil de sécurité pour le soutien unifié et inébranlable qu'il apporte à la FINUL et les actions qu'il mène dans le cadre de son mandat. Compte tenu de ce qui précède, je recommande au Conseil de proroger le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de 12 mois, jusqu'au 31 août 2019.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António **Guterres**
